



SYNTHESE DE LA JOURNEE D'INFORMATION SUR LE PLAN DE GESTION DU VAL DE LOIRE

Hôtel de ville de Chinon, le 16 Février 2012

Cette première journée d'information et d'échange sur le Plan de gestion du Val de Loire a été animée par Myriam Laidet, *Chargée de mission Développement durable, Mission Val de Loire*.

Jean-Pierre Duvergne, Maire de Chinon, **Loïc Bidault**, Directeur du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (Pnr), et **Jean-Pierre Tressard**, Sous-Préfet de Chinon ont débuté cette journée en rappelant les enjeux majeurs et les objectifs de cette rencontre.

Jean-Pierre Duvergne a présenté ce qui fait patrimoine mondial dans la ville de Chinon : l'histoire des Rois Plantagenet, l'écrivain François Rabelais, la culture de la vigne qui a modelé le paysage naturel ainsi que le patrimoine bâti.

Loïc Bidault a rappelé comment le Pnr est engagé depuis de nombreuses années à faire vivre cette inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité. Depuis que le site existe, le Parc apparaît et s'inscrit comme un partenaire institutionnel et opérationnel important de la Mission Val de Loire. Loïc Bidault souligne également que le Parc a une responsabilité toute particulière dans ce projet. Environ un tiers des communes du Parc sont concernées par le site UNESCO, représentant par ailleurs un quart du linéaire. Le Pnr demeure concerné par de nombreux volets de ce Plan de gestion : problématiques liées à la densification urbaine, à la préservation des espaces agricoles ou encore à l'altération des qualités patrimoniales et environnementales.

Loïc Bidault a insisté sur le fait que la gestion de ce Plan, au jour le jour, est une tâche difficile. Les collectivités et le Parc auront une responsabilité dans le fait d'avoir à décliner finement, sur le territoire, les dispositions et la cohérence voulue dans le Plan de gestion.

Jean-Pierre Tressard a rappelé que l'attribution du label Val de Loire patrimoine mondial est conditionnée par une série de mesures garantissant le maintien des valeurs qui ont été à l'origine de l'inscription et qu'il appartient aux communes et communautés de communes de les respecter et de les conserver. La validation du Plan à l'appui d'une délibération va marquer leur engagement à protéger, garantir et permettre l'évolution du Val de Loire tout en respectant ce qui fait son identité et sa raison d'être.

La matinée fut ensuite consacrée à la présentation et à l'explication de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E).

Georgette Tacquard, *Chargée de mission, DAT Conseils* a présenté et exposé, à l'échelle du site, les caractéristiques de cette Valeur Universelle Exceptionnelle tentant notamment de comprendre, d'identifier et d'inventorier en particulier les références patrimoniales et paysagères de cette valeur.

Le milieu naturel du Val de Loire ainsi que son contexte historique ont ainsi été analysés afin d'apprécier la contribution de ce site à la Valeur Universelle Exceptionnelle. Cette réflexion a abouti à l'identification de sept grands patrimoines structurants l'espace du Val de Loire, à savoir :

- Les châteaux de la Loire
- Le patrimoine religieux
- Le patrimoine lié à la navigation
- Les dispositifs d'adaptation aux crues
- Le bâti troglodytique et vernaculaire
- Les paysages agraires
- La Loire et ses coteaux.

A partir de ce travail de recensement, il appartient à toutes les communes de décliner sur leur territoire ce qui relève de l'inscription au patrimoine mondial. Cet exercice a été réalisé et présenté sur la ville de Chinon à partir de l'intervention de quatre points de vue :

- De l'histoire (intervention de **Julie Pellegrin**, *Chef de service monuments et musées, Conseil général 37*)
- Du paysage (intervention de **Cathy Savourey**, *Architecte – Urbaniste consultant*)
- De l'aménagement (intervention d'**Antoine Borgne**, *Directeur de l'aménagement urbain, ville de Chinon* ou comment une ville approche son patrimoine, le gère et l'adapte aux attentes de ses habitants)

- De l'Etat (intervention de **Sibylle Madelain-Beau**, *Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service Territorial Architecture et Patrimoine 37, DRAC Centre*) qui insiste sur l'importance du dialogue entre les acteurs institutionnels et les porteurs de projet pour pouvoir élaborer, faire comprendre et s'appropriier les règles supportant les projets.

La fin de matinée fut consacrée à la problématique de la caractérisation de la V.U.E pour chaque commune.

A partir de témoignages et retours d'expérience de collectivités ayant déjà travaillé sur des études paysagères ou des études patrimoniales, l'objectif était de réfléchir ensemble sur une meilleure appropriation de leur statut de collectivités, maîtres d'ouvrages du site.

Par les témoignages, deux sont particulièrement significatifs :

Alexandre Da Silva – Conseiller municipal de Montlouis-sur-Loire, présentant le projet de réhabilitation du centre-ville de Montlouis et la mise en œuvre de mesures de protection des paysages viticoles (AOC) au travers d'une Zone Agricole Protégée (ZAP).

Michel Verdier, Maire d'Azay-le-Rideau, a rappelé l'étude de sol menée sur l'ensemble des secteurs viticoles et arboricoles de la communauté de communes du pays d'Azay-le-Rideau afin de déterminer leurs valeurs économiques potentielles.

L'après-midi fut consacrée à la présentation du plan de gestion du Val de Loire.

Emmanuel Van Hille, *Inspecteur des sites, DREAL Centre* et **Dominique Masson**, *Coordination architecture et patrimoine, DRAC Centre*, ont présenté les différentes orientations de ce Plan de gestion, ses caractéristiques ainsi que les engagements de l'Etat vis-à-vis de ce Plan.

Deux études de cas ont ensuite été présentées.

Jérôme Baratier, *Directeur de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours*, a exposé l'intérêt d'utiliser le PLU pour accompagner et mettre en œuvre cette V.U.E. à une échelle locale. Comment passer de ce cadre de référence global à des espaces de projets ? Comment être en capacité de faire des projets urbains de qualité ?

Bruno Marmioli, *Architecte, Agence Départementale d'Assistance aux Collectivités 37*, a présenté deux projets : l'aménagement des berges de Candes-Saint-Martin et l'aménagement portuaire de Saint-Germain-sur-Vienne. Il a sensibilisé l'auditoire à l'importance de la prise en compte du patrimoine « acoustique » de la Loire comme signature identitaire du fleuve.

En conclusion,

Isabelle Longuet, Directrice de la Mission Val de Loire, **Pascale Rössler**, Vice-présidente du Conseil régional du Centre, **Jean-Pierre Tressard**, Sous-préfet de Chinon, Chargé de mission Val de Loire pour l'Etat et **Yves Dauge**, Maire-adjoint de Chinon, expert auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, sont revenus sur les moments forts de cette journée.

Isabelle Longuet s'est félicitée que l'ensemble des acteurs du projet s'approprient cette vision commune des caractéristiques paysagères et patrimoniales du site, correspondant aux valeurs UNESCO, et continuent à approfondir leur connaissance pour les intégrer dans les projets d'aménagement, d'urbanisme, de construction et de préservation du site. Deux mots clés ont été retenus : le mot ingénierie, permettant d'accompagner les collectivités dans la capacité à faire du projet et du diagnostic, et le mot concertation.

Pascale Rössler a rappelé le soutien qu'accorde la Région à la démarche. En termes d'ingénierie, Pascale Rössler souligne que beaucoup de choses restent à faire. La Mission Val de Loire joue précisément ce rôle d'accompagnement des élus. La mise en place de ce Plan de gestion inaugure une nouvelle forme de gouvernance de ce territoire fluvial associant la région Centre, la région Pays de la Loire, l'Etat aux habitants riverains du fleuve.

Jean-Pierre Tressard, en tant que coordinateur des services de l'Etat pour la gestion du site UNESCO, a rappelé les différentes étapes de cette gestion. Il a rappelé, aussi, le rôle important que jouent le CAUE et l'ADAC, partenaires dans l'accompagnement des élus des communes.

Selon **Yves Dauge** l'appropriation de la V.U.E. et du Plan de gestion se fera progressivement. A ce titre, la Mission Val de Loire et les services de l'Etat sont présents pour l'accompagner et la faciliter. Le Plan de gestion attendu par l'UNESCO présente les outils à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la V.U.E. Ce Plan demeure la contrepartie du label qui identifie le Val de Loire comme un territoire d'excellence aux yeux de la Communauté internationale. Le mettre en œuvre c'est donc respecter l'engagement pris vis-à-vis de l'UNESCO.